

## Rapport de présentation

# COMPTE ADMINISTRATIF 2021 SIVOM du BORN - TRAITEMENT ORDURES MENAGERES

### Budget principal

Le budget principal SIVOM du Born - Traitement ordures ménagères comprend :

- le fonctionnement de l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) de Pontenx-les-Forges
- le fonctionnement du centre de transfert des déchets de Morcenx
- le fonctionnement des installations de stockage de déchets inertes (ISDI) de Biscarrosse et Mimizan et de l'ancienne installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Piche à Sainte Eulalie-en-Born.

Toutes les sommes inscrites sur ce budget sont **hors taxes**, le SIVOM étant assujetti à la TVA. Il est voté par nature et au niveau du chapitre avec les opérations d'équipement comme chapitres.

-> Résultats de l'exercice 2021

Section	Dépenses		Recettes		Résultat de l'exercice 2021
	Prévisions	Mandats émis	Prévisions	Titre émis	
Fonctionnement	3 895 000.00 €	3 674 351.90 €	3 895 000.00 €	3 539 687.80 €	- 134 664.10 €
Investissement	950 000.00 €	127 850.74 €	950 000.00 €	522 132.66 €	394 281.92 €
Total	4 845 000.00 €	3 802 202.64 €	4 845 000.00 €	4 061 820.46 €	259 617.82 €

**En fonctionnement**, les **dépenses** réalisées sont inférieures aux prévisions car les crédits des charges à caractère général n'ont pas été entièrement consommés : les dépenses de surveillance environnementale sont moins importantes que prévues, les études relatives au centre de transfert et aux ISDI n'ont pas été réalisées, les dépenses d'entretien des sites ont été moindres que prévues, notamment le nettoyage de la décharge de Piche.  
Pour rappel, les dépenses de TGAP émissions polluantes, beaucoup plus importantes que prévues lors du budget, ont nécessité le vote d'une décision modificative.  
Les crédits des charges exceptionnelles n'ont pas été utilisés.



**Les recettes de fonctionnement** du service UVE excèdent les prévisions (+ 184 000 €) en raison de l'apport de DIB plus important que d'habitude, des apports de tout-venant du SICTOM du Marsan et de la hausse des tonnages d'ordures ménagères résiduelles et du tout-venant déchetteries du SIVOM.

Il n'y a pas de pénalité pour défaut de traitement due par Cyclergie, ni pour défaut d'apports.

La redevance pour mise en ISDI des gravats est stable mais peu élevée : **6 441.78 €**.

**En investissement**, l'étude préalable à la mise aux normes de l'UVE selon les Meilleures Techniques Disponibles a été réalisée. Les travaux n'ont pas commencé.

L'étude pour la réhabilitation de l'ISDI de Parentis a été lancée mais seuls les frais de publicité ont été mandatés dans l'exercice.

-> **Résultats cumulés à reporter en 2022**

Section	Résultat de clôture 2020	Part affectée à l'investissement en 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Fonctionnement	534 635.43 €	100 994.25 €	- 134 664.10 €	298 977.08 €
Investissement	427 865.75 €		394 281.92 €	822 147.67 €
Total	962 501.18 €	100 994.25 €	259 617.82 €	1 121 124.75 €

Du fait que l'amortissement de l'UVE se poursuit alors que les emprunts sont pratiquement tous terminés (ne subsiste que celui lié à la construction de l'aire à mâchefers) et que les travaux de mises aux normes ne sont pas encore réalisés, l'excédent de fonctionnement diminue au profit de celui d'investissement.

-> **Restes à réaliser 2021 à reporter en 2022**

Sont inscrits en restes à réaliser, pour un montant total de **539 400.00 €**, les opérations suivantes :

**Service UVE : 530 000.00 €**

- Mise aux normes - Meilleures Techniques Disponibles – Etude et travaux : 530 000.00 €

**Service ISDI : 9 400.00 €**

- Réhabilitation de l'ISDI de PARENTIS-EN-BORN : régularisation de la situation administrative (dossier de cessation d'activité) : 9 400.00 €